

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 15-DCM-DGS-145

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-SEPT DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION** : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Valérie RIALLAND  
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO  
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Nicole VACCA à Jennifer DELI

**ABSENT** : Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====  
**Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :**

En application de la loi Notre du 7 août 2015, M. Le Préfet a établi un projet de Schéma départemental de coopération intercommunale, qui a été présenté devant la commission départementale de coopération intercommunale le 15 octobre.

Le 19 décembre 2015, M. Le Préfet saisit la Commune du Pradet pour recueillir l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Si les projets de fusion de communautés de communes n'impactent pas Le Pradet, la suppression des syndicats est plus préoccupante.

A ce jour, nous ne disposons d'aucun élément sur les économies attendues ni sur l'évolution de la qualité du service rendu.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté en annexe.

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ**

**25 voix POUR**

**6 Voix CONTRE** (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Jennifer DELI – Frédéric FIORE – Nicole VACCA)

**1 Abstention** (Pierre-Laurent CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :  
22 DEC. 2015

Publié ou notifié le : 22 DEC. 2015

Le Maire,

